

Qu'est-ce qu'il
SE PASSE
ce printemps ?



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE POUR LES ADULTES

L'inscription est obligatoire et le nombre sera limité (suite aux réglementations gouvernementales)

Toutes les animations ne figurent pas sur ce tableau en vue de la situation. N'hésitez pas à consulter notre site. Nous vous informerons par mail des animations du mois pensez à nous donner votre email afin d'obtenir les infos.

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Des temps de rencontres, d'échanges autour du jeu avec l'enfant et entre professionnel(le)s de la petite enfance

QUAND ?

De manière régulière ou occasionnelle

POUR QUI ?

Ouverts aux assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s et aux gardes d'enfants à domicile avec les enfants accueillis quel que soit le lieu d'habitation

COMMENT JE PARTICIPE ?

En m'inscrivant au relais par téléphone au 03 81 46 94 49 ou par mail à relaispetiteenfance@ville-pontarlier.com

EN MARS	Atelier des petits mômes	Mardi 2 9h30/10h30	LA LONGEVILLE (salle mairie)
	Atelier des petits	Jeudi 4 9h30/10h30	LA RIVIERE DRUGEON (Salle Ramsar)
	Les petits acrobates	Vendredi 5 9h00/9h45 ou 9h45/10h30	PONTARLIER (salle Laferriere)
	Histoires pour petites oreilles avec Sabah	Jeudi 18 10h/11h	PONTARLIER (lieu à définir)
	Yoga pour petits	Vendredi 19 10h	animation zoom
	Jardin d'éveil	Jeudi 25 8h45/10h15	SOMBACOUR (Salle des fêtes)
	Atelier des bambins	Vendredi 26 9h30/10h30	LABERGEMENT STE MARIE (Salle des fêtes)

EN AVRIL	Yoga pour petits	Vendredi 2 10h	animation zoom
	Atelier des petits mômes	Mardi 6 9h30/10h30	LA LONGEVILLE (mairie)
	Atelier des petits	Jeudi 8 9h30/10h30	LA RIVIERE DRUGEON (Salle Ramsar)
	Les petits acrobates	Vendredi 9 9h00/9h45 ou 9h45/10h30	PONTARLIER (salle Laferriere)
	Spectacle du relais	Vendredi 16 10h	animation zoom
	Jardin d'éveil	Jeudi 29 9h30/10h30	SOMBACOUR (Salle des fêtes)
	Atelier des bambins	Vendredi 30 9h30/10h30	LABERGEMENT STE MARIE (Salle des fêtes)

EN MAI	Atelier des petits mômes	Mardi 4 9h30/10h30	LA LONGEVILLE (salle mairie)
	Zumba	Mercredi 5 10h30	animation zoom
	Atelier des petits	Jeudi 6 9h30/10h30	LA RIVIERE DRUGEON (Salle Ramsar)
	Jardin d'éveil	Jeudi 27 8h45/10h15	SOMBACOUR (Périscolaire)
	Atelier des bambins	Vendredi 28 9h30/10h30	LABERGEMENT STE MARIE (Salle des fêtes)



Les Ass'matinées

LES ASS'MATINEES du 2^e trimestre à Pontarlier du 8 mars 2021 au 31 mai 2021

INFO RELAIS

Journal trimestriel
gratuit du Relais
Petite Enfance
de Pontarlier

N°116

MARS + AVRIL + MAI 2021



SITE INTERNET DU RELAIS

Pensez à le consulter, mise à jour des infos pratiques, des idées de bricolage, des recettes....

Les temps d'accueil du relais

Le Relais Petite Enfance de Pontarlier est un service pour :

- **Parents, futurs parents** : informations sur les différents modes d'accueil et accompagnement pour les démarches liées à l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e).
- **Assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s** : informations sur les droits et obligations du salarié(e), temps d'animation, soirées débats...

L'équipe du relais vous renseigne :



Lors des permanences téléphoniques au **03 81 46 94 49** du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 sauf le jeudi après-midi.



Sur rendez-vous
▪ au CCAS de Pontarlier, 6 rue des Capucins - 03 81 46 94 49



Avec et sans rendez-vous lors des interventions sur les communes extérieures : pour les dates et horaires des permanences, se référer au tableau en bas de page.



Pour obtenir une liste d'assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s, vous pouvez faire votre demande en ligne sur www.ville-pontarlier.fr - rubrique vie quotidienne/petite enfance ou contacter l'accueil du CCAS au 03 81 46 51 36.

Fermeture du relais : Pont de l'Ascension jeudi 13 et vendredi 14 mai 2021.



Dates à retenir

- **Communauté de Communes CCA 800**
■ Espace santé LEVIER (2^e étage) - Le lundi de 14h30 à 16h30
■ Mairie de GOUX LES USIERS - Le vendredi de 9h30 à 11h30
- **Communauté de Communes du Grand Pontarlier**
■ CCAS de PONTARLIER - Le mercredi de 9h30 à 11h30
- **Communauté de Communes des lacs et montagnes du Haut-Doubs**
■ Maison médicale de MOUTHE - sans RDV de 15h30 à 16h30 et uniquement sur rendez-vous de 16h30 à 17h30
■ Mairie de MALBUISSON - Le mardi de 14h30 à 16h30
■ Mairie des HÔPITAUX-NEUFS - Le mardi de 9h30 à 11h30
- **Communauté de Communes de Montbenoit**
■ La Poste de GILLEY
Le lundi de 9h30 à 11h30
- **Communauté de Communes de Frasne et du Val du Dugeon**
■ Médiathèque de FRASNE le lundi de 9h30 à 11h30

MARS

L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL

L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

MAI

L	M	M	J	V	S	D
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						



à noter
INFOS
PRATIQUES

REVALORISATION DE L'ALLOCATION DE FORMATION !

Comme chaque année, les Assistants Maternels disposent de 58 heures de formation grâce au Plan de Développement des Compétences.

Lorsque la formation choisie se déroule en dehors du temps d'accueil, une allocation de formation est versée. Et bonne nouvelle, cette allocation a été revalorisée de 4.54€ net/heure à 4.58€ net/heure de formation !

En 2021 le versement de l'allocation se fera directement sur le compte bancaire de l'Assistant Maternel. (Le RIB du parent employeur n'est donc plus utile pour l'inscription en formation !)

➤ Rendez-vous sur www.formassmat.fr pour se connecter à l'espace personnel ! Plus d'informations auprès de nos conseillers en formation au 0800 730 132 !

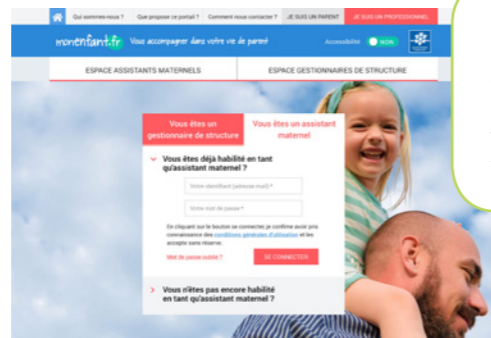
CÔTÉ ASSMAT'

? Le site de la CAF : monenfant.fr

Le Relais Petite Enfance de Pontarlier met à disposition des parents une liste d'assistants maternels actualisée régulièrement sur son site internet. (Nous pouvons le faire grâce aux informations que vous nous donnez lors de nos appels, mais n'hésitez pas à nous contacter pour effectuer une mise à jour de vos disponibilités.)

Il faut néanmoins savoir que la CAF dispose d'un site internet appelé « monenfant.fr » qui permet aux parents d'accéder à ces renseignements sous un autre angle. Les nouveaux assistants maternels y sont directement répertoriés dès lors qu'ils sont agréés. Cependant, il faut penser à le mettre à jour régulièrement en vous connectant sur votre compte et notamment à compléter les champs « Disponibilités » et « Présentation ».

Cependant, si vous constatez que vous n'apparaissez pas sur ce site, il faudra absolument créer un compte en demandant votre habilitation au préalable (cf. ci-dessous) puis renseigner les informations demandées.



Les nouvelles réformes petite Enfance qui se profilent rendront ce dispositif obligatoire pour vous. Ce qui implique que nous devons transmettre ces renseignements via le site de la Caf

CÔTÉ PARENT

? Focus sur les tarifs 2021

Profitez de cette nouvelle année pour refaire le point sur les différents tarifs qui entrent dans le calcul du salaire et dont les minimums sont révisés chaque année au 1^{er} janvier (car ils sont indexés sur le SMIC et l'augmentation du coût de la vie).

➤ Le tarif horaire de l'assistant maternel

Il est au minimum de 2.25 € /heure mais il est aussi plafonné par la CAF qui ne vous délivre une aide financière que si le tarif journalier prévu au contrat ne dépasse pas 39.98 € par jour en moyenne.

Exemple

Nombre moyen d'heures / jour	Tarif horaire	Tarif journalier	Aides de la CAF
10h	3,50€	35€	OUI
10h	4€	40€	NON

➤ L'indemnité d'entretien

Son minimum est recalculé par la Pajemploi et pour 2021, il est de 3.11 € pour une journée de 9h. Il est proratisable en accord avec votre employé, mais ne pourra jamais être inférieur au minimum inscrit dans la Convention collective qui est de 2.65 € pour une journée de 9h.

Pour vous aider, vous pouvez consulter la page internet officielle suivante : www.service-public.fr/simulateur/calcul/IndemniteEntretienAssistanteMaternelle

➤ Les indemnités de repas

Elles sont proposées par l'assistant maternel en fonction de l'âge de l'enfant et en accord avec le parent : il est donc évolutif et n'est pas spécifiquement réglementé par les textes de loi.

➤ Les indemnités kilométriques

Elles sont imposées par le barème de l'administration que vous trouverez également sur le site de Pajemploi en lien.

Références : Pajemploi et CAF (cf les sites internet)

Le
...PETIT...
DOSSIER



LE SOIR : LE TEMPS DES RETROUVAILLES

Article rédigé par : Monique Busquet, psychomotricienne
Extrait du journal Les pro de la petite enfance, nov 2017

Le matin, l'accueil de l'enfant peut être difficile, parents et enfants peuvent avoir du mal à se quitter. Certains enfants pleurent lorsque leurs parents partent, parfois leurs pleurs cessent dès que leurs parents sont partis et ils passent ensuite une bonne journée.

Et le soir, que se passe-t-il ? Ce moment des retrouvailles est également un moment délicat, parfois même éprouvant. Certains enfants semblent se transformer : ils s'agitent et n'écoutent plus rien. C'est pour les enfants une seconde séparation. Voir et retrouver leurs parents le soir vient réactiver la séparation du matin. Ils ont déjà dû faire l'effort le matin de se séparer, puis de supporter l'absence, ils ont pu dépasser leur tristesse ou colère pour jouer et entrer en relation avec enfants et adultes. C'est un vrai travail psychique et émotionnel.

C'est pourquoi certains enfants vont reprendre leurs pleurs du matin. Ces pleurs s'adressaient le matin à leurs parents, ils n'avaient plus de raison d'être en leur absence et les enfants avaient pu jouer durant la journée, comme s'ils oubliaient leurs chagrins ou leurs peurs. Mais l'émotion et les pleurs réapparaissent le soir à la vue des parents, après avoir été suspendus, mis entre parenthèses, parce que c'est à ses parents que l'enfant souhaite confier sa tristesse et non aux professionnelles.

D'autres enfants ne veulent plus repartir ; arrêter le temps du jeu peut également être compliqué. Effectivement il profite avec plaisir de son temps d'accueil, dans un lieu de jeux en général plutôt adapté et riche. Il est dans un temps libre et parfois il sait déjà peut être que le temps du soir sera, selon les contraintes horaires de leurs parents, un temps moins libre. Retrouver ses parents, rentrer à la maison s'accompagne du plaisir de se retrouver, de partager un temps ensemble mais peut être aussi un temps « contraint » (bain, repas, coucher) un peu trop rapide et où chacun, grand et petit est fatigué.

D'autres enfants encore s'agitent, n'écoutent pas, se mettent à faire des bêtises, ou deviennent agressifs avec les autres.

Le temps de retrouvailles de fin de journée est surtout un temps de transition dans lequel l'enfant est « comme » entre deux adultes, et du coup peut être ni avec l'un ni avec l'autre.

En effet le parent confie le matin son enfant à un ou des professionnels pour la journée; il passe le relais comme s'il donnait un témoin. Le parent délègue pour quelques heures, une partie de ses fonctions de « soin », de protection et donc d'autorité. L'enfant vit sa journée dans le lieu du professionnel, il y expérimente qu'il peut compter sur cet adulte bienveillant, attentif, qui prend soin de lui, le nourrit, le protège et lui pose des interdits et des limites. L'enfant apprend les façons de faire de ces professionnels, il y respecte les codes, les règles.

Lorsque le parent arrive le soir, les professionnels ont souvent tendance à vite s'effacer, comme si spontanément, en présence du parent, le professionnel pense qu'il n'aurait plus à garder les mêmes modes de relation avec l'enfant ; il laisse sa place auprès de l'enfant pour respecter le parent. Le professionnel se met en recul, s'éloigne de l'enfant, il ne s'autorise plus à être celui qui fait attention à l'enfant, il est moins en lien avec lui. Le professionnel attend donc entre autres que le parent fasse respecter ses règles, qu'il reprenne l'autorité, sache dire non à son enfant et il s'étonne de voir les difficultés que le parent a à se faire respecter. Mais le parent est encore dans le territoire des professionnels (domicile ou crèche). Il ne peut donc être lui-même. Il ne peut reprendre son rôle d'autorité pour faire respecter des règles qui ne sont pas les siennes, qui ne dépendent pas de lui. Il ne le reprendra qu'à l'extérieur de ce territoire,

A l'intérieur du lieu d'accueil, c'est le professionnel qui est responsable de l'enfant, sur un plan juridique en premier lieu et aussi symboliquement. Sinon l'enfant est comme dans le vide, alors il s'agit, il tourbillonne, explose et fait des bêtises... Il a besoin de retrouver qui lui « donne la main », qui le tient et contient encore, qui est en lien et responsable de lui.

L'enfant a vraiment besoin que le professionnel l'accompagne à retrouver son parent jusqu'à son départ.

